

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2011

---

**RÈGLEMENT DES COMPTES POUR 2010 - (n° 3507)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
M. Carrez-----  
**ARTICLE 6**

I. – À la trente-deuxième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au mot :

« communautaires »

le mot :

« européennes »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la trente-deuxième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.